



**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Sainte-Savine**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 10 juillet 2023**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	22	22 + 11 pouvoirs

Date de convocation 4 juillet 2023
---------------------------------------

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, KIEHN Patricia, CHAUDET Martine, STAUDER Jean-Christophe, GULTEKIN Gülcan, HENNEQUIN Virgil, RIBAILLE Cécile, HUART Gérald, MARTIN Michelle, POUZIN Jean-Michel, BARDET Alice, BERNIER Romain, BLANCHOT Bastien, FERNANDEZ Sophie, MOSER Alain, IGLESIAS Catherine, BEHL Frédérique, AUMIS Maud, TIEDREZ Valérie, ZELTZ Anne-Marie, MENERAT Thierry, CROQUET Nicolas.**

Absents : .

Représentés : **PRELOT Frédérique à BLANCHOT Bastien, VAN DALEN Laurent à POUZIN Jean-Michel, CATERINO Marie-Laure à KIEHN Patricia, CERF Jérémie à RIBAILLE Cécile, BOIZARD Léa à GULTEKIN Gülcan, PEREIRA-FRAJMAN Sonia à CHAUDET Martine, LAVILLE Rémy à MARTIN Michelle, MARTEAU Elona à HENNEQUIN Virgil, JOSSET Geoffrey à BERNIER Romain, LEIX Jean-François à IGLESIAS Catherine, D'HULST Karl à ZELTZ Anne-Marie.**

**Madame BARDET Alice** a été nommée secrétaire de séance

**Objet : PLU – débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

**N° de délibération : 14**

Rapporteur : Mme Tiedrez

Mes chers Collègues,

Les membres du Conseil Municipal ont préalablement pris connaissance du dossier présentant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Les objectifs du P.A.D.D. se définissent en deux axes, à savoir :

**Axe A :**  
**Définir les conditions d'évolution de l'espace urbain permettant d'améliorer le cadre de vie**

**Axe B :**  
**Maîtriser le développement futur du territoire en extension de l'urbanisation**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L.153-12 ;

Vu la délibération en date du 03 février 2022 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après avoir débattu des orientations du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les observations formulées sont les suivantes :

Concernant le scénario démographique, bien que conforme aux orientations du PLH, la trajectoire pourrait être plus ambitieuse concernant la projection d'augmentation de la population de Sainte-Savine en regard des sollicitations nombreuses de ménage souhaitant s'y installer ainsi que le dynamisme du développement économique du parc du Grand Troyes pouvant générer un besoin supplémentaire en habitat.

Une vigilance sera observée sur la question de la densification de l'aire urbaine déjà très contrainte et susceptible de tension et de dégradation de la qualité de vie des habitants.

Concernant l'habitat, compte-tenu d'un foncier disponible limité, les leviers d'actions porteront en grande partie sur la lutte contre la vacance de l'habitat constituant un potentiel non négligeable d'accueil de nouvelle population.

Un équilibre devra être recherché entre densification de l'aire urbaine notamment par subdivision des constructions existantes en plusieurs logements, impératifs de stationnement consécutif à court terme et transition des mobilités.

Une mutation de la structure de la population est constatée et notamment un desserrement des ménages ; ces évolutions de population ont été prises en considération pour établir le scénario démographique soumis au titre du PADD.

La question de la transition énergétiques des logements tant du parc privé que du parc locatif social est relevée comme une priorité pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De prendre acte du débat organisé en son sein sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
22	11	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Affiché le 17 juillet 2023  
Pour extrait conforme  
Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE  
2023.07.20 17:26:13 +0200  
Ref:20230719\_183801\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le maire et par délégation,  
le Maire